

# COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt -six, le quatorze avril à 20 H 00,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **31.03.2026**

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Absents(es)	2
Procuration(s)	2

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, BALSE Sylvie, PERRY Jean-Luc, BARRET Christophe, AUZERAL Jérémie, DELBES Gaëlle, MOURMANNE Vanessa, KUIJER Léontine, JACQUET Cédric, SIREY Pauline, FRECHEVILLE Mathieu.

ABSENTS : DEFOSSEZ Denis, GARA Charlène.

PROCURATIONS : DEFOSSEZ Denis à BARRET Christophe, GARA Charlène à TORNIER Emilie.

Secrétaire de séance : KUIJER Léontine.

Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé et aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire invite le secrétaire de séance à signer le registre des délibérations.

Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/23
	Nomenclature	7.1.3

### Vote du Compte Financier Unique 2025

Madame le Maire se retire de l'assemblée.

Mme TORNIER Emilie présente les chiffres du Compte Financier Unique 2025.

### Investissement

#### Dépenses

Prévus :	501 391,74 €
Réalisé :	293 150,32 €
Reste à réaliser :	115 569,00 €

#### Recettes

Prévus :	501 391,74 €
Réalisé :	234 549,01 €
Reste à réaliser :	119 864,00 €

## Fonctionnement

### Dépenses

Prévus :	1 118 912,00 €
Réalisé :	707 513,74 €
Reste à réaliser :	0,00 €

### Recettes

Prévus :	1 118 912,00 €
Réalisé :	1 153 043,34 €
Reste à réaliser :	0,00 €

## Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 53 601,31 €
Fonctionnement :	445 529,60 €
Résultat global :	386 928,29 €

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/24
	Nomenclature	7.1.3

### Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025,  
**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,  
**Constatant** que le CFU fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 651,31 €
- un excédent reporté de :	406 878,29 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	445 529,60 €

- un déficit d'investissement de :	58 601,31 €
- un excédent des restes à réaliser de :	4 295,00 €
Soit un besoin de financement de :	54 306,31 €

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT</b>	<b>445 529,60 €</b>
<b>AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)</b>	<b>54 306,31 €</b>
<b>RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)</b>	<b>391 223,29 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT</b>	<b>58 601,31 €</b>

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/25
	Nomenclature	7.5.2

### Vote des subventions aux Associations

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir procéder au vote des subventions concernant l'année 2026 à l'adresse des Associations communales, intercommunales et autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des subventions pour les Associations dont ils sont membres ou s'ils possèdent un lien de parenté avec un membre du bureau :

- BARRET Christophe : Société de Chasse « La Diane »
- AUZERAL Jérémie : Les Saltimbranques
- SIREY Pauline et KUIJER Léontine : Cantines Scolaires R.P.I.
- TORNIER Emilie et DELBES Gaëlle : Boudy Basket Club

- **Fixe** le montant des subventions pour l'année 2026 :

<b>Autres Associations :</b>	
Cantines Scolaires R.P.I (Fonctionnement – Salaires)	39 445,00 €
Biblilude (achat livres – Equipement – Expositions)	1 000,00 €
Les Amis de la Fraîche Gardonne	500,00 €
APE – Parents d'Elèves R.P.I (fournitures scolaires – Voyages)	2 000,00 €
USEP (activités sportives scolaires)	900,00 €
Les Saltimbranques	500,00 €
Comité des Fêtes	500,00 €
Société de Chasse « La Diane »	750,00 €
Vacances Nature	500,00 €

<b>Associations Intercommunales :</b>	
A.D.M.R Villeréal	800,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Villeréal	585,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Cancon	250,00 €
Boudy Basket Club	500,00 €
Croix Rouge	250,00 €
Arts Martiaux des 4 Cantons	100,00 €
Radio 4 Cantons	200,00 €
Les Marcheurs Villeréalais	40,00 €
Cyclo 4 Haut-Agenais Périgord	100,00 €
ADMPV Association du Devoir de Mémoire du Pays Villeréalais	200,00 €
U.S.V Football	250,00 €
4 Cantons BHAP	500,00 €
Amicale des Artisans, Commerçants et Professionnels du Pays Villeréalais	150,00 €
Université du Temps Libre	50,00 €
JSP 4 Cantons	400,00 €
Cheval « Notre Ami »	100,00 €
Secours Populaire de Monflanquin	100,00 €
Association Cantonale des Retraités Agricoles	200,00 €
Foyer Rural Villeréal	100,00 €
Rugby Entente 4 Cantons	250,00 €
Handball Cancon	150,00 €
La Gaule Villeréalaïse	120,00 €
Tennis Club Villeréal Rives	100,00 €
Objectif Danse	50,00 €
Les Elles Roses 47	100,00 €
Monflanquin Football Club	250,00 €
Tennis Cancon	100,00 €
Ciné 4	150,00 €
GIASC	110,01 €
Randodécouverte des Bastides	50,00 €
Danse Cancon	50,00 €
MAM Villeréal	50,00 €
La famille ça grandit	150,00 €

<b>Autres Associations :</b>	
Vous êtes ici	50,00 €
ACMG	50,00 €
Réserve subvention	1 749,99 €

<b>Montant total des subventions</b>	<b>55 000,00 €</b>
--------------------------------------	--------------------

- **Inscrit** la dépense au budget communal **2026**, section de fonctionnement, article **65748**.
- **Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/26
	Nomenclature	7.2

### Vote des taxes 2026

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

**Vu** l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

**Vu** le Code Général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

**Vu** la note d'information de la DGCL du 1er avril 2026 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2026,

Mme le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.86% ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53.65%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- **Maintenir** les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :
  - THRS : 11.10 %
  - TFB : 38.86 %
  - TFPNB : 53.65 %

- **Charger** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/27
	Nomenclature	7.1.1

## Vote du Budget Primitif Communal 2026

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

### Investissement

Dépenses :	<b>306 538,00 €</b>
Recettes :	<b>306 538,00 €</b>

### Fonctionnement

Dépenses :	<b>1 089 610,29 €</b>
Recettes :	<b>1 089 610,29 €</b>

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses :	312 270,00 € (dont 115 569,00 € de RAR)
Recettes :	312 270,00 € (dont 119 864,00 € de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses :	1 089 610,29 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes :	1 089 610,29 € (dont 0,00 € de RAR)

### Devis - Entretien des cimetières

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que depuis plusieurs années, c'est l'entreprise Création entretien Parc & Jardin qui effectue le nettoyage, l'entretien et la taille de 6 cimetières sur 7.

Elle indique également le souhait de l'entreprise de signer un engagement sur l'année, avec la signature d'un devis à 10 384 €, ce qui représente 6 passages pour la tonte, 10 passages de désherbage.

L'ensemble des élus accepte de continuer à travailler avec cette entreprise, et de régler uniquement les passages effectués, mais refuse l'engagement annuel et financier.

### Communications diverses

- Proposition d'inscription à la formation incivilités avec la gendarmerie le mardi 21/04 après-midi : Emilie TORNIER et Cédric JACQUET souhaitent y participer.
- Horaires d'été :

Mme le Maire explique qu'en 2021, le Conseil Municipal avait instauré les horaires d'été pour le service technique uniquement, afin d'améliorer la qualité de vie au travail des agents techniques, et leur éviter d'effectuer leurs missions pendant les fortes chaleurs.

Aujourd'hui les règles de mise en place ne répondent plus aux besoins de la collectivité et aux écoles. Elle propose à l'assemblée une modification des horaires d'été comme suit :  
au premier jour des vacances scolaires de l'année N jusqu'à la veille de la rentrée scolaire de l'année N, de 07H00 à 15H00.

Les périodes de fortes chaleurs étant de plus en plus présentes et commençant parfois dès le mois de juin, il est nécessaire d'adapter la période de la plage horaire d'été sur toute la saison. Il sera alors défini que, dès l'annonce d'une alerte "orange canicule" des services préfectoraux, la plage horaire sera modifiée de 06H00 à 14H00 et les missions seront adaptées aux agents, pour obtenir une meilleure qualité de vie au travail tout en répondant aux besoins de la collectivité, pendant toute la saison estivale (mai à octobre).

La collectivité cotise chaque année à l'ACMG (Association Climatique de la Moyenne-Garonne) et nous recevons sous forme de bulletin hebdomadaire, les informations météorologiques qui nous permettent d'élaborer les missions des agents, tout au long de l'année. Nous utilisons également Hexa SMS, qui nous permet de transmettre par SMS, des informations à toutes les personnes ayant adhéré à ce service (rappel d'un CM pour les élus, alerte météo à la population, ...). Des groupes de contact sont créés par nos soins dans le logiciel. Pour les agents ayant adhéré à ce service, nous transmettons l'information du changement d'horaire, par ce canal principalement, mais également par tous autres moyens utiles. Les horaires seront également notés sur le planning hebdomadaire, et déposés en main propre au bureau du service technique. Madame le Maire indique qu'une saisine au Comité Social Territorial est nécessaire avant d'adopter la délibération sur ce sujet.

- Un point sur les élections des conseillers communautaires a été effectué : Mme PICHARD Elisabeth Maire de Cancon a été élue Présidente.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.*